

Tous les jours,  
vous avez la  
parole  
dans le journal

Faites nous part de vos  
remarques ou commentaires  
sur l'actualité en écrivant à  
[lpforum@leprogres.fr](mailto:lpforum@leprogres.fr)

Nous publierons les  
meilleurs moments de vos  
réflexions.



Vous pouvez,  
également voter  
pour la

Question du jour  
sur [leprogres.fr](http://leprogres.fr)



Vous souhaitez  
participer à l'évolution  
de votre journal,  
donnez votre avis  
et devenez **panéliste**  
en vous inscrivant sur  
[www.leprogres-panel.com](http://www.leprogres-panel.com)



Vous êtes témoin  
d'un évènement ou  
vous avez une  
information, contactez  
la rédaction du journal  
[filrouge@leprogres.fr](mailto:filrouge@leprogres.fr)

AVIS

Avis au public

PREFECTURE DU JURA

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

Demande d'enregistrement pour l'exploitation  
d'une installation d'élevage de volailles de chair  
sur la commune de Saint-Loup, déposée  
par M. Cédric MOUGEOT

Par arrêté préfectoral n°DRLP-BRE-20170804-001 du 4 août 2017, M. le Préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, sur la demande d'enregistrement présentée par M. Cédric MOUGEOT demeurant 7, rue des prés verts à Saint-Loup (39120), concernant l'exploitation d'une installation d'élevage de volailles de chair sur le territoire de la commune de Saint-Loup - lieu-dit aux moulins. Cette consultation se déroulera du **lundi 28 août 2017 au dimanche 24 septembre 2017 inclus**, à la Mairie de Saint-Loup aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enregistrement et le registre de consultation du public seront mis à la disposition du public à la Mairie de Saint-Loup les :  
- mardi de 17 h 00 à 19 h 00  
- vendredi de 13 h 00 à 15 h 00

Durant cette période, le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Saint-Loup ou les adresser au Préfet par lettre ou par voie électronique sur la boîte de dialogue de la Préfecture du Jura [pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr)

Le présent avis sera affiché **DEUX SEMAINES** au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de Saint-Loup, commune d'implantation ainsi que dans celle de Chemin, commune située dans un rayon de 1 km, par les soins des maires de ces communes.

Le même avis sera affiché par l'exploitant sur les lieux d'implantation du projet pendant toute la durée de celle-ci.

Par ailleurs, cet avis sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Jura, rubrique Publications > Annonces & avis > Consultation du public, accompagné de la demande de l'exploitant, **DEUX SEMAINES** au moins avant le début de la consultation et pendant une durée de 4 semaines.

A l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'intervenir sera une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières ou un refus.

832344100

Enquêtes publiques

Commune de Mionnay

ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Modification du Zonage d'Assainissement

Par arrêté n° AR-2017-109 du 21/07/2017 le Maire de Mionnay, par suppléance le 1<sup>er</sup> Adjoint, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement.

À cet effet, le vice-président du tribunal administratif a désigné Monsieur Roland DASSIN en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Mionnay du 05/09/2017 au 06/10/2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 ainsi que les samedis 9 septembre et 23 septembre de 8 h 30 à 12 h 00).

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur un support papier en mairie. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie et peut être consulté sur le site internet suivant : [www.mionnay.fr](http://www.mionnay.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie : Le mardi 5 septembre de 8 h 30 à 10 h 30, le samedi 23 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 6 octobre de 14 h 30 à 16 h 30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Mionnay ou par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@mionnay.fr](mailto:mairie@mionnay.fr)

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet de la commune : [www.mionnay.fr](http://www.mionnay.fr)

Le projet de modification du zonage d'Assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du zonage d'assainissement sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, par suppléance le 1<sup>er</sup> Adjoint

830304500

ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

ME BERNASCONI

Avocat Associé

de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY  
FOREST DE BOYSSON  
à Bourg-en-Bresse  
9, Avenue Asace Lorraine

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON D'HABITATION SISE A MEXIMIEUX (01800)  
23 rue Saint Julien

Sur la Commune de MEXIMIEUX (01800 - Ain), 23 Rue Saint Julien, Une maison à usage d'habitation éditée sur sous-sol, cour et jardin attenant, l'ensemble cadastré Section G numéro 2188, lieu dit " Rue Saint Julien ", pour 09 a 03 ca. Maison éditée en 1973. Surface habitable : 136,02 m<sup>2</sup>. Quartier calme et résidentiel situé à environ 1,5 km du centre du village de MEXIMIEUX. Terrain d'une superficie de 1.000 m<sup>2</sup> arboré et grillagé. Garage.

Hall d'entrée (13,28 m<sup>2</sup>), bureau (12,26 m<sup>2</sup>), couloir avec accès au garage (23,26 m<sup>2</sup>). Attenant au garage, un débarras-cave-buanderie (18,82 m<sup>2</sup>). Au premier étage : couloir-dégagement (7,64 m<sup>2</sup>), cuisine ouverte sur séjour avec insert (22,57 m<sup>2</sup>), toilettes (1,62 m<sup>2</sup>), salle de bains (5,29 m<sup>2</sup>), chambre 1 (10,65 m<sup>2</sup>), chambre 2 (11,06 m<sup>2</sup>), chambre 3 (9,57 m<sup>2</sup>). Type de chauffage : insert et convecteurs électriques. La maison est occupée par le propriétaire.

SUR LA MISE A PRIX DE 100.000 EUROS OUTRE CHARGES  
avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié  
en cas de carence d'enchère

ADJUDICATION LE MARDI 03 OCTOBRE 2017 A 14 HEURES  
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier  
du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse au Palais de Justice  
32 Avenue Alsace Lorraine à Bourg-en-Bresse (01000)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance DE BOURG EN BRESSE où il a été déposé.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN. Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

M<sup>re</sup> BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI  
ROZET MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

832470000

APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LEGALES

Nos services  
sont à votre disposition  
Confiez-nous  
vos formalités

04 72 22 24 25

[lprial@leprogres.fr](mailto:lprial@leprogres.fr)

**JOUEZ**  
TOUS LES JOURS AU SUDOKU ET TENTEZ DE GAGNER

UN BON D'ACHAT DE  
1000€  
VALABLE DANS  
UNE GRANDE ENSEIGNE

RENDEZ-VOUS EN PAGES JEUX DANS NOTRE CAHIER SERVICES !